

## Une femme trans candidate au titre de Miss France ?



Article rédigé par *20 Minutes*, le 29 octobre 2019

Source [20 Minutes] Sylvie Tellier ne « s'[y] opposera pas », a-t-elle déclaré dans une interview publiée par [Le Parisien](#) ce lundi.

La directrice générale de la société Miss France souligne que « ce n'est pas interdit par le règlement » : celui-ci indique que, pour concourir, il faut « être de sexe féminin » et non « né de sexe féminin » – comme le mentionnait « le vieux règlement de Geneviève de Fontenay ».

Si une personne ayant effectué une transition de genre « et ayant un état civil féminin, se présente au concours Miss France, nous ne sommes pas la police, je ne vais pas lui faire passer de visite médicale », a expliqué Sylvie Tellier à nos confrères.

« Si une jeune femme trans se présente à Miss France et que le public l'élit, on ne s'y opposera pas, parce que nous suivons le choix du public », a-t-elle ajouté. « De toute façon, je ne pense pas que les Français soient prêts à élire une Miss trans. Et s'ils ne sont pas prêts, il n'y aura pas de Miss trans. »

D'autres pays sont bien plus en avance que la France sur ce sujet. La Belgique accepte les candidates trans – en 2015, Céline Van Den Bossche avait ainsi pu concourir pour le titre de Miss Flandre-Occidentale. En Espagne, Angela Ponce a été sacrée Miss Espagne avant de devenir [la première femme trans en lice](#) pour [Miss Univers](#).

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)